

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mercredi 30 Octobre 2024**

*L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 30 octobre à 20 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie annexe au 3, place de l'église, sous la présidence de Madame Isabelle MÉLO, Maire.*

*Nombre de membres en exercice : 12*

*Nombre de conseillers présents : 10*

*Nombre de conseillers absents : 2*

*Nombre de pouvoirs : 2*

*Nombre de votants : 12*

*Étaient présents : Mme Isabelle MÉLO, M. Patrick MONOT, M. Patrick HUET, M. Stéphane CHARTIER, Mme Yvette GOURON, Mme Marie-Christine GENDREAU, M. Nicolas GUILLON, Mme Aurélie GALLET, M. Xavier MORET, et M. Grégory BOIRON*

*Étaient absents excusés : M. Elhadji SIMAKHA qui a donné pouvoir à Mme Isabelle MÉLO et M. Patrick MAUNET qui a donné pouvoir à Mme Aurélie GALLET*

*Secrétaire de séance : M. Grégory BOIRON*

*Convocations et affichage du 22 octobre 2024*

*Le compte-rendu de la séance du 11 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.*

### ***I – ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE SOUSCRIT PAR LE CENTRE DE GESTION D'INDRE-ET-LOIRE***

*Le conseil approuve à l'unanimité d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire auprès de Relyens (CNP Assurances) pour les années 2025-2028.*

### ***II – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE-ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION PRÉVOYANCE ET A SON CONTRAT COLLECTIF ASSOCIE SOUSCRIT PAR LE CENTRE DE GESTION D'INDRE-ET-LOIRE ET PARTICIPATION EMPLOYEUR***

*Le conseil approuve à l'unanimité d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance associé souscrit par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire auprès de l'organisme d'assurance Allianz Vie, représenté par l'intermédiaire en assurance Collecteam. Les garanties d'assurance prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025.*

### ***III – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE-ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION SANTÉ ET A SON CONTRAT COLLECTIF ASSOCIE SOUSCRIT PAR LE CENTRE DE GESTION D'INDRE-ET-LOIRE ET PARTICIPATION EMPLOYEUR***

*Le conseil décide de ne pas adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance associé souscrit par le Centre de Gestion auprès de l'organisme MNT.*

*Le Conseil décide à l'unanimité de verser une participation mensuelle brute par agent de 15€ à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, sur présentation annuelle d'une attestation délivrée par son assurance certifiant de la labellisation du contrat souscrit.*

#### **IV-DÉCISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL**

*Le Conseil Municipal approuve la décision modificative suivante à l'unanimité :*

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 011 R 60612 énergie électricité	7 000 €	
Chapitre 011 R 61521 entretien et réparations terrains	17 000 €	
Chapitre 065 R 65568 autres contributions		13 000 €
Chapitre 012 R 6411 personnel titulaire		11 000 €
	24 000 €	24 000€

#### **V – ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES**

*Après avoir examiné la demande faite par monsieur le Comptable public, le conseil approuve à l'unanimité la liste 5927140512 (annexée à la délibération) soit un total de 3149.23 €*

#### **VI – PLAN LOCAL D'URBANISME DE NOYANT-VILLAGES : MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2**

*Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité, concernant la modification simplifiée n°2 de septembre 2024 du dossier de PLU présenté par NOYANT-VILLAGES approuvé du 27/03/2023.*

#### **VII – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR UN PORTAIL COMMUN DE RESSOURCES NUMÉRIQUES AU SEIN DU RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES DU DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE.**

*Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention de partenariat avec le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire pour un portail commun de ressources numériques, au sein du réseau des bibliothèques du département d'Indre-et-Loire, approuve à l'unanimité ladite convention.*

#### **VIII – DOSSIERS AMENDES DE POLICE 2025**

*Le conseil reporte sa décision et demande que la commission voirie se réunisse pour étudier le projet éventuel pour faire une demande de subvention au titre des amendes de police pour l'année 2025.*

#### **IX – LOCATION DE LA SALLE DES FETES LE 31 DECEMBRE 2024**

*Le conseil accepte par 9 voix pour, 2 voix contre et une abstention la demande de location pour cette période. et décide que la tarification sera celle d'un week-end normal à cette période, pour des habitants hors commune avec une majoration de 100 euros.*

#### **X- DEVIS DIVERS**

*Le conseil est informé que les devis attendus ne nous ont pas été envoyés.*

## DÉCISIONS DU MAIRE :

Date	Objet détaillé	Montant
13/09/2024	Facturation service instructeur urbanisme PAYS LOIRE NATURE	2596.01 €
17/09/2024	Remplacement ampoules salle des fêtes BOUCHET	948.00 €
04/10/2024	Fournitures annuelles produits entretien LANGLE	1003.02 €
23/10/2024	Encaissement chèque indemnisation agent SMACL	2102.02 €
29/10/2024	Achat débroussailleuse TOUS NORD MOTOCULTURE	512.12 €

## QUESTIONS DIVERSES :

Le conseil municipal est informé :

- du rapport de fonctionnement de la station d'épuration par le SATESE 37
- d'une collecte de papiers au profit de la coopérative scolaire de l'école du 14 au 28 novembre
- du compte rendu du comité syndical du RPI du 08 octobre 2024
- que la commission voirie se réunit le 2 novembre à 14h00
- de la cérémonie du 11 novembre 2024 à 10h30
- de l'assemblée générale de Tourisme vert et qualité de la vie le 15 novembre à Cléré les Pins
- de la remise des prix du fleurissement 2024 par la SHOT le 18 novembre à Tours
- du congrès des maires d'Indre et Loire le 4 décembre à Tours

Fin de la séance à 22h30.

Prochain conseil le 19 novembre 2024 à 20h00.

Le secrétaire de séance, Grégory BOIRON



La maire, Isabelle MÉLO